

Vie chère à La Réunion : l'action de l'Autorité

Publié le 23 mars 2020

● LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE À LA RÉUNION

Autorité
de la concurrence

Plus de 660 000 € de sanctions

depuis le début de l'année 2020

Déménagements

5 sociétés sanctionnées
pour entente

462 000 €

Décision n° 20-D-05 du 23 mars 2020

Contrats d'assurance décès

La Mutualité de La Réunion sanctionnée
pour non-respect d'engagements

200 000 €

Décision n° 20-D-03 du 20 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déménagements : l'Autorité de la concurrence sanctionne cinq entreprises à La Réunion pour entente

[Lire le communiqué](#)

d'engagements

[Lire le communiqué](#)